

# “L’allongement de l’âge de la pension est inévitable”

■ Un rapport commandité par le gouvernement estime le système intenable sans réforme.

**L**e dossier des pensions sera *LE dossier prioritaire de la prochaine législature.* Le professeur Frank Vandembroucke, qui dans une autre vie pas si lointaine fut ministre des Pensions, s’invite dans le processus laborieux de la formation du prochain gouvernement. Lui et 11 autres universitaires ou hauts fonctionnaires. Ces douze penseurs, d’horizons idéologiques différents, avaient été choisis par les ministres sortant des Pensions (l’Open VLD Alexander De Croo) et des Classes moyennes (la MR Sabine Laruelle) pour réfléchir à une nouvelle réforme des retraites.

Au terme d’innombrables réunions, ce groupe vient de rendre public son rapport. Un rapport qui a valeur de signal d’alarme. *“Le système de pensions par répartition n’est pas soutenable financièrement à politique inchangée,* expose Gabriel Perl, ancien patron de l’Office des pensions et coauteur du rapport. *Mais il ne faut pas s’alarmer. Des mesures adéquates permettront de lever l’inquiétude”.*

Mais pour les universitaires, il faut aller vite. *“En matière de pensions, les changements doivent être annoncés longtemps à l’avance,* presse Frank Vandembroucke. *Si on prend les décisions sous cette législature, les mesures pourront être opérationnelles à partir de 2030.”*

## Catalogue

Ces mesures devront évidemment faire l’objet d’une concertation avec les responsables politiques et les interlocuteurs sociaux. Or si l’on en juge par les premières réactions, cela ne va pas être du gâteau (lire ci-contre).

Voici les propositions plus audacieuses, celles qui susciteront le plus de débats si elles devaient être intégrées dans le programme du prochain gouvernement comme le souhaite la commission.

**1** **Système de calcul à points.** L’une des propositions les plus originales faites par la commission, c’est incontestablement l’instauration d’un système à points. Ce système est présenté comme “plus lisible”, “plus transparent” et “plus équitable” que le système actuel. En gros, chaque travailleur alimenterait en points, année après année, son compte “Pension”. Un point correspon-

drait à une année de travail au salaire moyen. Un travailleur qui touche moins que ce salaire moyen aurait une fraction de point, celui qui gagne plus, recevrait davantage qu’un point. Mais avec des limites. Le travailleur qui touche cinq fois

le revenu moyen ne recevrait pas cinq points. Un minimum et un maximum seraient instaurés. D’autre part, des points majorés pourraient être attribués dans les professions jugées pénibles. Chaque point serait converti en euro, au moment de la pension. La valeur d’un point serait calculée en lien avec le revenu moyen des travailleurs actifs dans le régime concerné (salariés, indépendants, fonctionnaires). On aura compris: plus un travailleur aura récolté de points au cours de sa carrière, plus sa pension sera élevée. Voilà une mesure qui incitera les gens à rester plus longtemps sur le marché du travail.

**2** **Un allongement de l’âge de la retraite.** La commission juge “inévitabile” d’augmenter l’âge à partir duquel on peut prendre sa retraite. Elle évoque – sans trancher – le relèvement de l’âge légal de la pension de 65 ans actuellement à 66 ans en 2020 et à 67 ans en 2030.

**3** **La pension anticipée moins attractive.** Dans son rapport, la commission ne recommande pas la suppression de la pension anticipée. Elle estime cependant que le montant de la pension devra être raboté en cas de prise anticipative. Des corrections à ce principe sont toutefois préconisées pour les travailleurs moins qualifiés qui vivent statistiquement moins longtemps.

**4** **Des pensions publiques moins attractives.** La commission “Vandembroucke” ne recommande pas l’uniformisation des différents régimes (salariés, indépendants, fonction publique). Mais elle plaide quand même pour un rapprochement du mode de calcul des retraites. Et à ce petit jeu, ce sont les fonctionnaires qui auraient le plus à perdre. Il faut savoir que le montant de la pension des fonctionnaires est calculé, dans la plupart des cas, sur la base des dix dernières années de salaire. La commission estime qu’il faut plutôt prendre comme référence la moyenne des revenus glanés au cours de toute la carrière. Le calcul des pensions publiques garderait cependant des critères

plus favorables car les fonctionnaires ne bénéficient pas d’assurance-groupe.

**5** **Une capitalisation accrue.** Le rapport plaide pour compléter le régime actuel de répartition par des éléments de capitalisation. En particulier, il évoque l’instauration d’une pension légale par capitalisation pour les contractuels de la fonction publique dont les retraites sont actuellement plus faibles que leurs collègues statutaires.

Vincent Rocour

## 87,29

### ESPÉRANCE DE VIE

Selon les estimations de la commission, l’espérance de vie moyenne à la naissance sera de 87,29 ans en 2060. Elle était de 80 ans en 2010.

*“La publication de ce rapport est une étape dans un processus. En même temps, la volonté de décider de la réforme des pensions sous cette législature doit être présente. Certaines réformes doivent être lancées rapidement tandis que des périodes de transition suffisamment longues sont par ailleurs indispensables.”*

FRANK VANDEMBROUCKE

Ex-ministre SP.A des Pensions, professeur à la KUL.

## Réactions

### Le PS tire à vue

**La Fédération des employeurs** se félicite de la sortie de ce rapport qui indique "*clairement*" que des réformes sont nécessaires. Elle approuve l'idée que des adaptations sont indispensables pour s'adapter à l'évolution démographique et à l'espérance de vie. Elle s'inquiète cependant de la proposition visant à rendre progressive la taxation sur l'assurance-groupe.

**L'Union des classes moyennes** applaudit aussi le contenu du rapport, et singulièrement le système à points. Elle conteste cependant la pertinence d'une augmentation des cotisations sociales des indépendants.

**Les syndicats** sont eux franchement réservés. Ils expriment de "*lourdes craintes*". Ils rejettent l'idée de retarder l'âge légal de la pension ainsi que le rallongement de la condition de carrière. Ils s'opposent également à "*l'harmonisation vers le bas*" des pensions publiques.

**Le PS** est le seul parti à avoir réagi en jugeant ce rapport "*irrecevable*" et disant "*rejoindre les préoccupations du front commun syndical*". Un discours d'opposition ?